

Commission de l'autonomie de la personne et de la silver économie

4442 - Aide à l'investissement

Mieux vieillir à domicile : "Les résidences seniors et intergénérationnelles" Convention de partenariat entre la CARSAT Alsace-Moselle et le Conseil Départemental du Bas-Rhin

Rapport n° CP/2016/17

Service gestionnaire :

Direction de l'habitat et de l'aménagement durable

Résumé:

La présente convention s'inscrit dans l'objectif de construire et développer une offre nouvelle en logements adaptés pour des personnes vieillissantes autonomes qui contribuera au « bien vieillir » à domicile.

Ainsi, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Alsace-Moselle et le Conseil Départemental du Bas-Rhin, affirment leur volonté partagée de renforcer leur stratégie d'accompagnement des personnes âgées autour de la thématique de l'habitat collectif et du bien vieillir.

Le présent rapport a pour but de présenter les modalités de partenariat entre le Conseil Départemental et la CARSAT Alsace-Moselle.

Celles-ci sont définies par la convention « Mieux vieillir à domicile : Les résidences seniors et intergénérationnelles », dont l'objectif est de construire et développer une offre nouvelle en logements adaptés pour des personnes vieillissantes autonomes qui contribuera au « bien vieillir » à domicile.

Aujourd'hui, le Conseil Départemental du Bas-Rhin soutient la construction des résidences seniors : celles-ci conjuguent la construction d'un projet immobilier et d'un projet social pour accompagner les seniors au quotidien dans ces résidences. Ainsi, lorsque le projet le nécessite et sous réserve qu'il réponde aux cahiers des charges des Appels à Projets 2012, 2013 et 2014, le Conseil Départemental peut octroyer une aide financière sous forme de subventions d'équilibre.

Actuellement, la CARSAT d'Alsace-Moselle intervient également pour la construction ou la rénovation des Lieux de Vie Collectifs, notamment des résidences seniors, sous forme de prêts sans intérêts, remboursables en 20 ans (ou en 30 ans, à titre exceptionnel et sous conditions).

Ces prêts sont accordés dans le cadre d'une enveloppe annuelle d'autorisations de programmes allouée par la CNAV.

Une des clés de réussite de ces programmes immobiliers en faveur du 'bien vieillir' réside dans la maîtrise du coût de construction des projets. Dès lors, la coordination des acteurs est fondamentale.

Aussi, et pour une durée d'un an, à compter du 1^{er} janvier 2016, et renouvelable par tacite reconduction, la Caisse d'Assurance Retraite et de la Santé au Travail (CARSAT) Alsace-Moselle et le Conseil Départemental du Bas-Rhin, affirment leur volonté partagée de renforcer leur stratégie d'accompagnement des personnes âgées autour de la thématique de l'habitat collectif et du bien vieillir.

Le partenariat entre le Conseil Départemental et la CARSAT Alsace-Moselle se décline autour de 2 grands axes :

- Les lieux de vie collectifs adaptés pour les retraités,
- Le projet social de cet habitat : les solutions pour favoriser l'accompagnement des seniors et rompre l'isolement.

C'est ainsi, que le Conseil Départemental et la CARSAT Alsace-Moselle s'engagent à travailler ensemble sur la base de modalités de conventionnement suivantes :

- Systématiser les échanges sur les projets en cours

Lorsque la CARSAT Alsace-Moselle est saisie d'une demande de participation financière pour un projet immobilier, elle se propose de contacter systématiquement le Conseil Départemental du Bas-Rhin pour échanger sur l'étude du dossier, les modalités de financement (prêt et éventuellement subventions), la politique d'accueil des personnes à faible revenu, le projet de vie sociale.

Le Conseil Départemental du Bas-Rhin informe semestriellement la CARSAT Alsace-Moselle des nouveaux projets de résidences seniors déposés (liste réactualisée).

- Optimiser l'organisation du projet de vie sociale

Dans le cadre de leurs contacts, la CARSAT Alsace-Moselle et le Conseil Départemental du Bas-Rhin échangent tout particulièrement leurs analyses sur le projet de vie sociale et sur les moyens permettant de l'améliorer et de l'optimiser.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

La commission permanente du Conseil Départemental statuant par délégation et sur proposition de son président:

- décide d'adopter les modalités de la convention de partenariat entre la CARSAT Alsace-Moselle et le Conseil Départemental du Bas-Rhin "Mieux vieillir à domicile : Les résidences seniors et intergénérationnelles",
- autorise son président à signer ladite convention de partenariat.

Strasbourg, le 21/12/15

Le Président,

Frédéric BIERRY